



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

FORMATION SI2A SYSTEME D'INFORMATION DE L'INSPECTION EN ABATTOIR

Août 2014



DÉROULEMENT DE LA FORMATION



Matin : 10H00 - 10H30

Présentation générale de RESYTAL

10H30 - 12H00

Présentation de SI2A et démonstration de l'outil

→ Les grandes fonctionnalités

Pause : 12H00 - 14H00

Déjeuner

Après-midi : 14H00 - 17H00

Prise en main de l'outil

→ Manipulation avec cas pratiques

Matin : 09H00 - 11H00

Rappel des grandes fonctionnalités

Gestion des cas particuliers

11H00 - 12H00

Réponses aux questions métiers avec la MOA

Pause : 12H00 - 13H30

Déjeuner

Après-midi : 13H30 - 16H00

Le dispositif d'accompagnement

L'organisation des formations des utilisateurs relais.

Présentation DEDAL



SOMMAIRE

PARTIE 1 : RESYTAL / SI2A

1. PRESENTATION DE RESYTAL
2. PRESENTATION DE SI2A
 1. OBJECTIFS
 2. CONCEPTION
 3. PROCESSUS METIER
 4. PERIMETRE FONCTIONNEL
 5. ROLES
3. APPLICATIONS CONNEXES
4. ERGONOMIE ORION

PARTIE 2 : PRISE EN MAIN DE SI2A

1. CONNEXION ET PRESENTATION DE LA PAGE D'ACCUEIL
2. LES CONCEPTS
3. LES FONCTIONNALITES

Créer un dossier Animal
Utiliser les registres
Imprimer en masse les notifications
Modifier en masse un dossier animal
Supprimer un dossier animal
Cas particulier : anomalie d'identification
Éditer les courriers

CONCLUSION : DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT

1. PLANNING DE DEPLOIEMENT
2. FORMATION DES UTILISATEURS RELAIS
3. DEPLOIEMENT DE LA FORMATION EN SVI
4. PORTAIL (documentation et assistance utilisateur)



SOMMAIRE

PARTIE 1 : RESYTAL / SI2A

1. **PRESENTATION DE RESYTAL**
2. **PRESENTATION DE SI2A**
 1. OBJECTIFS
 2. CONCEPTION
 3. PROCESSUS METIER
 4. PERIMETRE FONCTIONNEL
 5. ROLES
3. **APPLICATIONS CONNEXES**
4. **ERGONOMIE ORION**

PARTIE 2 : PRISE EN MAIN DE SI2A

1. **CONNEXION ET PRESENTATION DE LA PAGE D'ACCUEIL**
2. **LES CONCEPTS**
3. **LES FONCTIONNALITES**

Créer un dossier Animal
Utiliser les registres
Imprimer en masse les notifications
Modifier en masse un dossier animal
Supprimer un dossier animal
Cas particulier : anomalie d'identification
Éditer les courriers

CONCLUSION : DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT

1. **PLANNING DE DEPLOIEMENT**
2. **FORMATION DES UTILISATEURS RELAIS**
3. **DEPLOIEMENT DE LA FORMATION EN SVI**
4. **PORTAIL (documentation et assistance utilisateur)**



PRESENTATION DE RESYTAL (1/2)

Les objectifs assignés à RESYTAL :

- Un alignement de l'offre de service de RESYTAL aux enjeux stratégiques de la DGAL
- Concevoir des outils modernisés et simplifiés en priorité pour les services déconcentrés et les usagers
 - Une interface intuitive
 - Une simplification de la saisie (nomenclatures nationales, contextualisation, etc ...)
 - Une plate-forme de « reporting » accessible à tous et permettant de valoriser facilement les données enregistrées
 - La mise en place de télé-services : facilité pour les usagers et diminution des informations à saisir pour les agents
 - La mise en place du nomadisme : un seul poste de travail bureau/terrain

Depuis 2 ans un groupe utilisateurs composé de COSIR et de représentants DDI et DRAAF/SRAL qui se réunit tous les mois et qui participe activement à la conception de leur futur outil

Une validation des grandes orientations par un comité de pilotage présidé par le Directeur général et composé du CODIR DGAL et des représentants des SD



PRESENTATION DE RESYTAL (2/2)

Cartographie des applications

Applications en service

1^{er} cycle
2^{ème} cycle

Quartier référentiel

Usagers +
note de risque

Approbations

Méthodes
d'inspection

Structures
et ressources

Intrants

Animaux et
mouvements

Nomenclatures

Quartier de production

Programmation
des inspections

Inspection produits
en abattoirs

Gestion des Inspections
d'établissements

Suites administratives
et judiciaires

Surveillance SA

Police sanitaire

Surveillance du
territoire PV

Epidémio SA & PV

Signalements et
alertes

Quartier support

Habilitations

Gestion
documents

Nomadisme

Décisionnel

Prélèvements
Analyses

Enquêtes

Pilotage RH (GAO)

Vision consolidée
Usagers

Gestion financière

04/08/2014

Système d'Information de la DGAL



SOMMAIRE

PARTIE 1 : RESYTAL / SI2A

1. PRESENTATION DE RESYTAL
2. **PRESENTATION DE SI2A**
 1. OBJECTIFS
 2. CONCEPTION
 3. PROCESSUS METIER
 4. PERIMETRE FONCTIONNEL
 5. ROLES
3. APPLICATIONS CONNEXES
4. ERGONOMIE ORION

PARTIE 2 : PRISE EN MAIN DE SI2A

1. CONNEXION ET PRESENTATION DE LA PAGE D'ACCUEIL
2. LES CONCEPTS
3. LES FONCTIONNALITES

Créer un dossier Animal
Utiliser les registres
Imprimer en masse les notifications
Modifier en masse un dossier animal
Supprimer un dossier animal
Cas particulier : anomalie d'identification
Éditer les courriers

CONCLUSION : DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT

1. PLANNING DE DEPLOIEMENT
2. FORMATION DES UTILISATEURS RELAIS
3. DEPLOIEMENT DE LA FORMATION EN SVI
4. PORTAIL (documentation et assistance utilisateur)



PRESENTATION DE SI2A - OBJECTIFS



- Constat à l'heure actuelle
 - Données d'inspections en abattoirs non centralisées
 - Applications disparates et non harmonisées

SI2A : Système de collecte et de traitement des informations sanitaires sur l'ensemble des abattoirs de boucherie

- SI2A permettra
 - de gérer dans chaque abattoir les animaux pour lesquels un problème est détecté lors de l'inspection vétérinaire *ante mortem* et *post mortem*
 - d'harmoniser et de faciliter l'édition des notifications administratives liées aux inspections en abattoir (certificats de consigne, de saisie, retour d'information sur l'ICA...)
 - de collecter l'intégralité des informations sanitaires associées et de les traiter au niveau local et national → disposer d'un outil d'épidémiosurveillance, d'évaluation et de gestion du risque sanitaire reposant sur les données collectées en abattoir.



PRESENTATION DE SI2A – CONCEPTION

- Conception

Inspiré de logiciels opérationnels existants localement (exemples : GIDA, Nergal...)

Outil indépendant du système de l'abatteur, construit par et pour les services vétérinaires.

- Enregistrement par individu, et seulement pour les animaux « à problème »

- Référentiels (lésionnel, catégories, pièces)

- Réalisation de requêtes

Au niveau Local, Régional et National

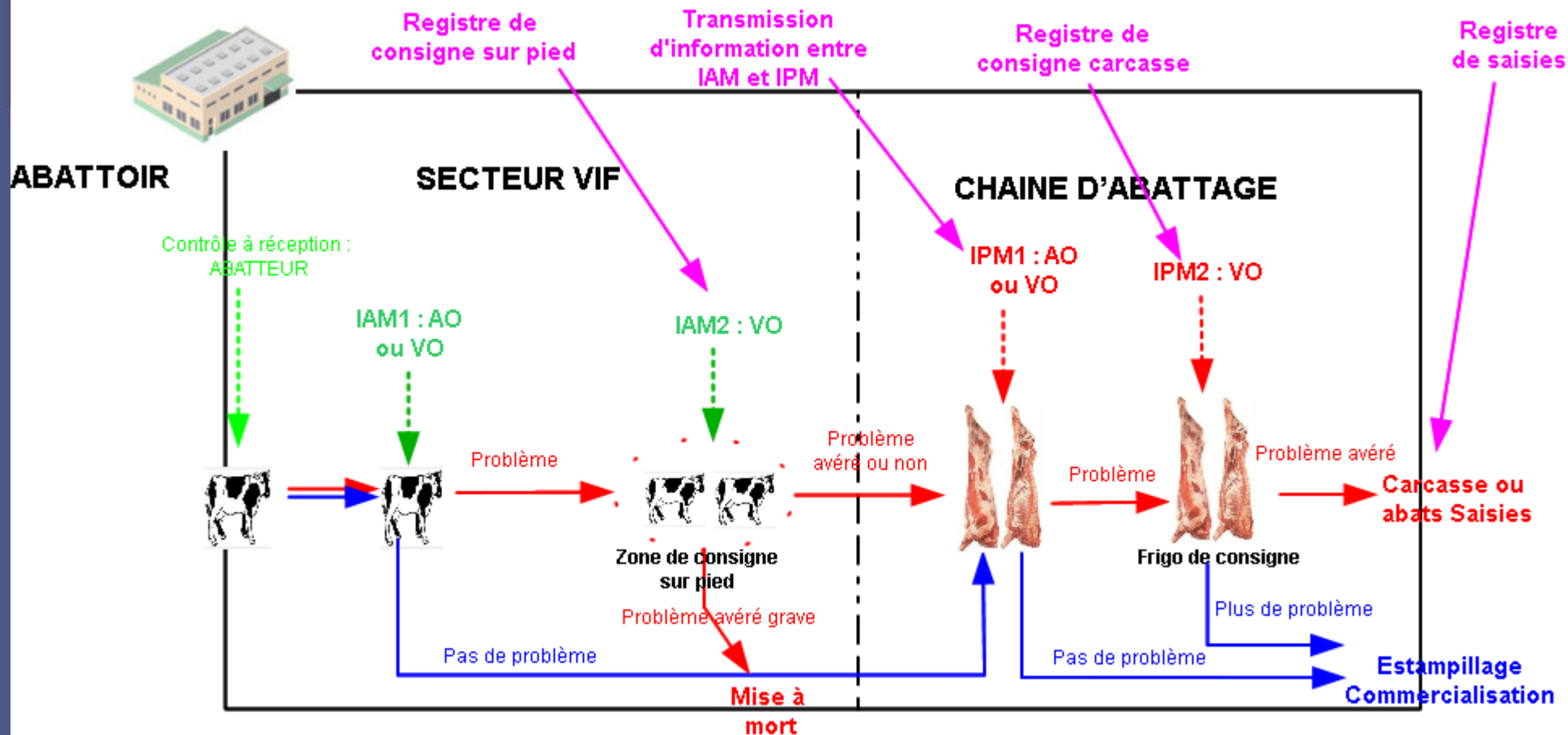
- Version à venir : calendrier non fixé à ce jour

Gestion des animaux par lot (Porcins et amélioration des ovins/caprins)

Échanges de données avec les systèmes d'informations des professionnels



PRESENTATION DE SI2A – PROCESSUS METIER (1/2)



PRESENTATION DE SI2A – PROCESSUS METIER (2/2)

- Inspection (en abattoir): Consiste à vérifier que les animaux destinés à l'abattage soient propres à la consommation humaine.
- Inspection en 4 étapes

Animal {

- **IAM1** → Consigne sur pied
- **IAM2** → L'animal peut ou ne peut pas être abattu

Carcasse {
Abats {

- **IPM1** → Mise en consigne
- **IPM2** → La carcasse ou les abats peuvent ou ne peuvent pas être destinés à la consommation humaine



Inspection ?

Remarque : Il est possible de prendre une décision d'inspection de second niveau (IAM2 ou IPM2) sans que la consigne ne soit obligatoire (IAM1 ou IPM1).

PRESENTATION DE SI2A – PERIMETRE FONCTIONNEL

- Enregistrement de l'animal et des inspections (observations et décision) Ante et Post-Mortem (dossier animal).
- Édition des notifications liées aux décisions.
- Édition des courriers à destination de l'éleveur (propreté, problème d'ICA, cysticercose).
- Édition des registres de l'activité en cours (registres des consignes et des saisies).



PRESENTATION DE SI2A – ROLES

Il existe dans SI2A 3 rôles différents. Ces rôles confèrent les **droits** suivants :



- **[SI2A] Consultant :**



- Consulter les « Dossier Animal », afficher les registres et les imprimer.



- **[SI2A] Gestionnaire :**



- Créer, consulter, modifier et supprimer (sous conditions) les « Dossier Animal »
- Imprimer les notifications des décisions (sur le Dossier Animal ou sur le module Impression)
- Afficher les registres et les imprimer.



- **[SI2A] Référent local :**



- Consulter les « Dossier Animal », afficher les registres et les imprimer (comme le consultant)
- Modifier le N° d'identification national de l'animal et supprimer (sans conditions) les « Dossier Animal »
- Ne peut pas créer de « Dossier Animal »



Les utilisateurs relais SI2A auront les rôles Gestionnaire ET Référent local tandis que les autres utilisateurs du SVI auront le rôle Gestionnaire (et Consultant).

04/08/2014



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

PARTIE 1 : RESYTAL / SI2A

1. PRESENTATION DE RESYTAL
2. PRESENTATION DE SI2A
 1. OBJECTIFS
 2. CONCEPTION
 3. PROCESSUS METIER
 4. PERIMETRE FONCTIONNEL
 5. ROLES
3. **APPLICATIONS CONNEXES**
4. ERGONOMIE ORION

PARTIE 2 : PRISE EN MAIN DE SI2A

1. CONNEXION ET PRESENTATION DE LA PAGE D'ACCUEIL
2. LES CONCEPTS
3. LES FONCTIONNALITES

Créer un dossier Animal
Utiliser les registres
Imprimer en masse les notifications
Modifier en masse un dossier animal
Supprimer un dossier animal
Cas particulier : anomalie d'identification
Éditer les courriers

CONCLUSION : DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT

1. PLANNING DE DEPLOIEMENT
2. FORMATION DES UTILISATEURS RELAIS
3. DEPLOIEMENT DE LA FORMATION EN SVI
4. PORTAIL (documentation et assistance utilisateur)

04/08/2016 **DEDAL**

APPLICATIONS CONNEXES (1/2)

- **Outil d'Habilitation :**

Cette application **gère les utilisateurs** qui doivent accéder à SI2A. Chaque utilisateur concerné devra avoir **au moins un rôle** de SI2A (il peut en avoir plusieurs) avec **au moins un SVI** pour ce rôle (il peut en avoir plusieurs).

Ce paramétrage permet à l'utilisateur de se connecter à SI2A avec les bons droits et sur son abattoir.

- **Usagers :**

Cette application gère les usagers pour toutes les applications RESYTAL. SI2A utilise les informations sur les abattoirs et les exploitants abattoirs (notamment dans les notifications).

Dans la fiche animal, l'utilisateur renseigne les usagers suivants : **l'exploitation de provenance**, le **fournisseur**, le **transporteur** et le **destinataire** qui sont utilisés dans les notifications et les courriers.

En version 1, SI2A n'est pas interfacé avec Usagers (raccordement prévu 1er trimestre 2015).



APPLICATIONS CONNEXES (2/2)

- **Nomenclature :**

Cette application permettra de **consulter / gérer les référentiels** utilisés par SI2A (motifs IAM, pièces de découpe, lésions IPM, ...) via une interface.
En version 1, SI2A n'est pas interfacé avec Nomenclature (raccordement prévu 1er trimestre 2015).

- **Structures/Ressources :**

Cette application permettra de **gérer les structures** (dont les SVI) et de définir les **ressources métier** d'une structure (dont les AO et VO d'un abattoir).
Ce module fournira aussi le lien entre un SVI et un abattoir.
En version 1, SI2A n'est pas interfacé avec Structures/Ressources (raccordement prévu 1er trimestre 2015).
Conséquence : l'agent qui fait l'inspection ne pourra donc pas être renseigné dans SI2A.

- **SIGAL :**

Cette application offre à SI2A le service qui permet de récupérer les informations sur les bovins (rapatriement dans la fiche animal bovin) à partir du N° d'identification.



SOMMAIRE

PARTIE 1 : RESYTAL / SI2A

1. PRESENTATION DE RESYTAL
2. PRESENTATION DE SI2A
 1. OBJECTIFS
 2. CONCEPTION
 3. PROCESSUS METIER
 4. PERIMETRE FONCTIONNEL
 5. ROLES
3. APPLICATIONS CONNEXES
4. **ERGONOMIE ORION**

PARTIE 2 : PRISE EN MAIN DE SI2A

1. CONNEXION ET PRESENTATION DE LA PAGE D'ACCUEIL
2. LES CONCEPTS
3. LES FONCTIONNALITES

Créer un dossier Animal
Utiliser les registres
Imprimer en masse les notifications
Modifier en masse un dossier animal
Supprimer un dossier animal
Cas particulier : anomalie d'identification
Éditer les courriers

CONCLUSION : DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT

1. PLANNING DE DEPLOIEMENT
2. FORMATION DES UTILISATEURS RELAIS
3. DEPLOIEMENT DE LA FORMATION EN SVI
4. PORTAIL (documentation et assistance utilisateur)



ERGONOMIE ORION : ZONE EN TÊTE



Joelle dumont: Gestionnaire SI2a (DDPP de la Haute-Garonne)

SVI ABATTOIR DU COMMINGES



Application SI2A

Resy'tal Système d'information de la DGAL

Dossier Animal | Suivi de l'activité | Impressions

 Vous êtes ici > [Accueil](#) **Fil d'Ariane** **Menu de SI2A**

Déconnexion



Accueil

Bienvenue dans l'application SI2A, le Système d'Information sur l'Inspection en Abattoir du Ministère de l'Agriculture.
SI2A permet :

- de gérer dans chaque abattoir les animaux pour lesquels une anomalie est détectée lors de l'inspection vétérinaire ante mortem et post mortem
- d'harmoniser et de faciliter l'édition des notifications administratives associées
- de collecter l'intégralité des informations sanitaires engendrées et de les traiter au niveau local et national.

Structure SVI

Nom du SVI:

DDPP de la Haute-Garonne - SVI ABATTOIR DU COMMINGES

Adresse du SVI:

Rue Leconte de Lisle 31800 Saint-Gaudens

1. Identité et rôle courant de l'utilisateur
2. Libellé du SVI
- 3 Changer de rôle

4. Afficher l'aide
5. Notifications



ERGONOMIE ORION : CHANGER DE ROLE

1. Cliquer

Application SI2A

joelle.dumont: Gestionnaire SI2a (DDPP de la Haute-Garonne - SVI ABATTOIR DU COMMINGES)

Resy'tal Système d'information de la DGAL

Dossier Animal Suivi de l'activité Impressions

Vous êtes ici > Accueil

2. La page suivante apparaît :

Application SI2A

joelle.dumont: Gestionnaire SI2a (DDPP de la Haute-Garonne - SVI ABATTOIR DU COMMINGES)

Resy'tal Système d'information de la DGAL

Dossier Animal Suivi de l'activité Impressions

Vous êtes ici > [Changez de rôle et/ou de structure SVI](#)

Changez de rôle et/ou de structure SVI

3. Sélectionner le rôle souhaité

Rôles pour l'application :

- Gestionnaire SI2a
- Administrateur SI2a
- Consultant SI2a
- Gestionnaire SI2a

Structures SVI du rôle :

DDPP de la Haute-Garonne - SVI ABATTOIR DU COMMINGES

Changer de rôle et de structure SVI Définir comme rôle et structure SVI par défaut

ERGONOMIE ORION : AGRANDISSEMENT / REDUCTION DES ECRANS

Dossier Animal
Suivi de l'activité
Impressions

Vous êtes ici > [Registre des consignes carcasse en cours](#)

Suivi de l'activité

- Registre des consignes sur pied en cours
- Registre des transmissions de l'IAM vers l'IPM
- Registre des consignes carcasse en cours**
- Registre des saisies et des libérations
- Recherche Dossier animal

Registre des consignes carcasse en cours

Filtre local :

↕	Espèce	↕ N° national d'identification	↕ N° interne carcasse (Tuerie)	↕ Date d'abattage	↕ Décision	
	Bovin	FR120620142		12/06/14	Mise en consigne	Actions ▼
	Bovin	FR1525038421		12/06/14	Mise en consigne	Actions ▼
	Bovin	FR7608102828		18/06/14	Mise en consigne	Actions ▼
	Bovin	LS123454456		14/06/14	Mise en consigne	Actions ▼
	Bovin			11/06/14	Mise en consigne	Actions ▼
	Bovin		1254	12/06/14	Mise en consigne	Actions ▼

Editer le registre

● ● ● ● Ministère de l'agriculture de l'agroalimentaire et de la forêt

Version 1.0-s7-m5 (qualification)

Mentions légales

Agrandissement de l'écran.

Vous constaterez ci-dessous que le suivi de l'activité n'apparaît plus.

Dossier Animal
Suivi de l'activité
Impressions

Vous êtes ici > [Registre des consignes carcasse en cours](#)

Registre des consignes carcasse en cours

Filtre local :

↕	Espèce	↕ N° national d'identification	↕ N° interne carcasse (Tuerie)	↕ Date d'abattage	↕ Décision	
	Bovin	FR120620142		12/06/14	Mise en consigne	Actions ▼
	Bovin	FR1525038421		12/06/14	Mise en consigne	Actions ▼
	Bovin	FR7608102828		18/06/14	Mise en consigne	Actions ▼
	Bovin	LS123454456		14/06/14	Mise en consigne	Actions ▼
	Bovin			11/06/14	Mise en consigne	Actions ▼
	Bovin		1254	12/06/14	Mise en consigne	Actions ▼

Editer le registre



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

ERGONOMIE ORION : LA RECHERCHE

Dossier Animal

Suivi de l'activité

Impressions

[Vous êtes ici](#) > [Recherche d'un ou plusieurs animaux](#)

Suivi de l'activité

- Registre des consignes sur pied en cours
- Registre des transmissions de l'IAM vers l'IPM
- Registre des consignes carcasse en cours
- Registre des saisies et des libérations
- Recherche Dossier animal**

Recherche d'un ou plusieurs animaux

Espèce Indifférent	N° national d'identification Ir	N° interne carcasse (Tuerie) Ir
N° Exploitation de provenance Indi	Date d'arrivée à l'abattoir jj/mm/aaaa	
Décision IAM Indifférent	N° décision IAM Indiffé	
Décision IPM Indifférent	N° décision IPM Indiffé	

Réinitialiser

Rechercher

Liste des animaux

Filtre local : Filtre local

◆ Espèce	◆ N° national d'identification	◆ N° interne carcasse (Tuerie)	◆ Date d'abattage	◆ Date dernière inspection	◆ Type dernière inspection	◆ Dernière décision	
✎ Bovin	MAU0000000514			19/06/14	IAM1		Actions
✎ Bovin	FR120620142		12/06/14	12/06/14	IPM1	Mise en consigne	Actions
🔍							
✎ Bovin	FR1525038421		12/06/14	11/06/14	IPM1	Mise en consigne	Actions
🔍							
✎ Bovin	FR201406123	1233	12/06/14	12/06/14	IPM1		Actions
🔍							
✎ Bovin	FR7608102828		18/06/14	18/06/14	IPM1	Mise en consigne	Actions
🔍							
✎ Bovin	LS123454456		14/06/14	13/06/14	IPM1	Mise en consigne	Actions

04/08/2014

agriculture
gouv.fr
alimentation
gouv.fr

ERGONOMIE ORION : LA LISTE (RESULTAT DE LA RECHERCHE)

Liste des animaux

Filtre local (2) :

Permet d'effectuer une recherche plus rapidement en saisissant les premières lettres de l'élément souhaité.



Les résultats du filtre local ne s'affichent que sur la page en cours de lecture.

◆ Espèce	◆ N° national d'identification	◆ N° interne carcasse (Tuerie)	◆ Date d'abattage	◆ Date dernière inspection	◆ Type dernière inspection	◆ Dernière décision	Actions sur une ligne
 Bovin	LS123454456		14/06/14	13/06/14	IPM1	Mise en consigne	Actions ▼
							
 Bovin	LS154646565		18/06/14	17/06/14	IPM2		Actions ▼
							

Nombre d'éléments affichés par page

Liste de 31 élément(s) présenté(s) par :

20 ▼



Nombre d'éléments issus de la recherche

Revenir à la (ou aux) page(s) précédente(s) /
Aller à la (ou aux) pages suivante(s)

SOMMAIRE

PARTIE 1 : RESYTAL / SI2A

1. PRESENTATION DE RESYTAL
2. PRESENTATION DE SI2A
 1. OBJECTIFS
 2. CONCEPTION
 3. PROCESSUS METIER
 4. PERIMETRE FONCTIONNEL
 5. ROLES
3. APPLICATIONS CONNEXES
4. ERGONOMIE ORION

PARTIE 2 : PRISE EN MAIN DE SI2A

1. **CONNEXION ET PRESENTATION DE LA PAGE D'ACCUEIL**
2. LES CONCEPTS
3. LES FONCTIONNALITES

Créer un dossier Animal
Utiliser les registres
Imprimer en masse les notifications
Modifier en masse un dossier animal
Supprimer un dossier animal
Cas particulier : anomalie d'identification
Éditer les courriers

CONCLUSION : DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT

1. PLANNING DE DEPLOIEMENT
2. FORMATION DES UTILISATEURS RELAIS
3. DEPLOIEMENT DE LA FORMATION EN SVI
4. PORTAIL (documentation et assistance utilisateur)





Connexion avec certificat



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

Portail d'authentification



Identifiant:



Mot de passe:

Connexion

Vous pouvez également
vous authentifier en
présentant votre certificat !



Présenter mon certificat

Accès sécurisé à une application

Bienvenue sur le système d'authentification du MAAP

Vous souhaitez accéder à une application protégée. Cette application nécessite une **authentification sécurisée**.

Comment vous authentifier ?

Entrez votre **Identifiant** et votre **mot de passe** puis cliquez sur le bouton **Connexion**. Vous pouvez également cliquer sur le bouton **Utiliser mon certificat** pour vous authentifier par certificat.

Une fois authentifié(e), vous accéderez librement aux autres applications.

Cliquer

CONNEXION ET PAGE D'ACCUEIL (2/4)



Connexion sans certificat



Identifiant: 

Mot de passe:

2. Cliquer

Accès sécurisé à une application

Bienvenue sur le système d'authentification du MAAP

Vous souhaitez accéder à une application protégée. Cette application nécessite une authentification sécurisée.

1. Saisir votre identifiant et votre mot de passe Agricoll

Comment vous authentifier ?

Entrez votre **Identifiant** et votre **mot de passe** puis cliquez sur le bouton **Connexion**. Une fois authentifié(e), vous accéderez librement aux autres applications.



CONNEXION ET PAGE D'ACCUEIL (4/4)

1 2 5

Application SI2A

loelle.dumont: Gestionnaire SI2a (DDPP de la Haute-Garonne) SVI ABATTOIR DU COMMINGES

Resy'tal Système d'information de la DGAL

Dossier Animal Suivi de l'activité Impressions

Vous êtes ici > Accueil

Permet d'imprimer les notifications

Offre une vision précise de l'activité « en l'état actuel »

Créer un dossier animal

Accueil

Bienvenue dans l'application SI2A, le Système d'Information sur l'Inspection en Abattoir du Ministère de l'Agriculture.

SI2A permet :

- de gérer dans chaque abattoir les animaux vétérinaires ante mortem et post mortem
- d'harmoniser et de faciliter l'édition des notifications.
- de collecter l'intégralité des informations.

Structure SVI

Nom du SVI:
DDPP de la Haute-Garonne - SVI ABATTOIR DU COMMINGES

Adresse du SVI:
Rue Leconte de Lisle 31800 Saint-Gaudens

Ministère de l'Agriculture de l'agroalimentaire et de la forêt

Version 1.0-m38 (intégration-technique)

Mentions légales

Déconnexion

SOMMAIRE

PARTIE 1 : RESYTAL / SI2A

1. PRESENTATION DE RESYTAL
2. PRESENTATION DE SI2A
 1. OBJECTIFS
 2. CONCEPTION
 3. PROCESSUS METIER
 4. PERIMETRE FONCTIONNEL
 5. ROLES
3. APPLICATIONS CONNEXES
4. ERGONOMIE ORION

PARTIE 2 : PRISE EN MAIN DE SI2A

1. CONNEXION ET PRESENTATION DE LA PAGE D'ACCUEIL
2. **LES CONCEPTS**
3. LES FONCTIONNALITES

Créer un dossier Animal
Utiliser les registres
Imprimer en masse les notifications
Modifier en masse un dossier animal
Supprimer un dossier animal
Cas particulier : anomalie d'identification
Éditer les courriers

CONCLUSION : DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT

1. PLANNING DE DEPLOIEMENT
2. FORMATION DES UTILISATEURS RELAIS
3. DEPLOIEMENT DE LA FORMATION EN SVI
4. PORTAIL (documentation et assistance utilisateur)



LES CONCEPTS (0/6)



➤ **Le SVI / l'abattoir / l'exploitant d'abattoir** : Ces 3 concepts existent de manière distincte dans SI2A :

- **Le SVI** : le service vétérinaire d'inspection permanent à l'abattoir est la structure opérationnelle dépendante de la DdecPP qui travaille dans les locaux de l'abattoir (à terme cette information sera fournie par l'application STRUCTURE/RESSOURCE)
 - **L'abattoir** : C'est le lieu physique dans lequel l'animal est abattu, indépendamment de la société qui l'exploite. Ce lieu est identifié par le N°ONA (à terme cette information sera fournie par l'application USAGER).
 - **L'exploitant d'abattoir** : c'est l'entité juridique qui exploite l'abattoir. Cette entité est connue par un SIRET et une raison sociale (à terme cette information sera fournie par l'application USAGER). Elle est le détenteur des animaux à partir de l'introduction de l'animal à l'abattoir, par conséquent, elle est le destinataire des notifications éditées depuis SI2A.
- ➡ Le travail se fait dans un et un seul abattoir. Un abattoir est exploité par un et un seul exploitant d'abattoir à une date donnée.
- ➡ De plus, un utilisateur choisit le SVI lié lorsqu'il souhaite travailler pour un abattoir



LES CONCEPTS (1/6)



- **Le Dossier Animal** : Ce concept matérialise l'animal dans SI2A.

L'animal est obligatoirement à **problème** (il n'y a que les animaux ayant eu un problème qui sont enregistrés dans SI2A) et obligatoirement **individualisé** (cette version ne gère pas des lots d'animaux).

Il permet de saisir les informations liées à l'inspection et se décompose en 3 grandes parties (divisées en 6 onglets) :

- ➔ **L'identification et les informations de l'animal** (Espèce, Numéro national d'identification, Date d'abattage ...) => la « fiche animal »
- ➔ **Les inspections** de l'animal (4 inspections au maximum : IAM1 – IAM2 – IPM1 - IPM2)
- ➔ **Les éditions** liées à l'animal (Notifications et courrier)



Illustration



Fiche de l'animal et de ses inspections : LS000010 - 125084

Fiche Animal

IAM1

IAM2

IPM1

IPM2

Editions

Espèce

Bovin

Anomalie d'identification

Non

Sexe (M / F)

N° exploitation de naissance (EDE)

Date d'arrivée à l'abattoir

05/08/2014

Date d'abattage

06/08/2014

Fournisseur (SIRET)

15975369841578

Catégorie animal

Gros Bovins

N° national d'identification

LS000010

Date naissance

29/07/2014

Type racial

N° exploitation de provenance (EDE)

N° interne vif (Bouverie)

789

N° interne carcasse (Tuerie)

125084

Poids de pesée fiscal (kg)

300,00

Transporteur (SIRET)

15975369841578

Destinataire (SIRET)

15975369841578

Commentaires

Retour

Modifier

0



LES CONCEPTS (2/6)



- ◆ **Le Dossier Animal en cours** : Suivant l'organisation de l'abattoir, l'application SI2A peut être utilisée pour un enregistrement étape par étape (après chaque inspection), ou seulement lorsque tout le processus d'inspection est terminé (en fin de chaîne).
- ◆ La notion de **Dossier en cours** dans l'application reflète celle sur le terrain. Donc un dossier est en cours si :
 - ➔ Le dossier ne comporte qu'une fiche animal sans inspection,
 - Le dossier comporte une inspection de niveau 1 sans inspection de niveau 2 de même nature,
 - ➔ Le dossier comporte une inspection incomplète (sans décision),
 - ➔ Le dossier ne comporte pas d'IAM2 avec une décision terminant le processus (Animal mort, Mise à mort et d'urgence) ou d'IPM2 avec une décision (toutes les décisions en IPM2 termine le processus)





Dossier Animal

Suivi de l'activité

Impressions

Vous êtes ici > [Liste des dossiers animal en cours](#)

Liste des dossiers animal en cours

+ Créer un dossier Animal

Filtre local :

↕ Espèce	↕ N° national d'identification	↕ N° interne carcasse (Tuerie)	↕ Date d'abattage	↕ Date dernière inspection	↕ Type dernière inspection	↕ Dernière décision	
 Bovin	FR1525038421			04/07/14	IAM1	Consigne sur pied	 
 Bovin	LS100001	B000003	07/08/14	07/08/14	IAM2	Abattage avec mise en consigne	 
 Bovin	IH1234567891		10/07/14	10/07/14	IPM1	Mise en consigne	 
 Bovin	IH1548754212		10/07/14	10/07/14	IPM1	Mise en consigne	 
 Bovin	LS0152368989	1230	04/07/14	04/07/14	IPM1	Mise en consigne	 
 Bovin	LS4582665		04/08/14	07/08/14	IPM1		 
 Bovin	IH2051846835		10/07/14	10/07/14	IPM2		 
 Bovin	LS000012		06/08/14	07/08/14	IPM2	Levée de consigne	 
 Caprin	LS000000		05/08/14	05/08/14	IPM1	Mise en consigne	 
 Ovin	FR720607449915			05/08/14	IAM2		 
 Ovin	LS00001		05/08/14	05/08/14	IAM2	Abattage avec mise en consigne, animal accidenté	 

04/08/2014

LES CONCEPTS (3/6)



- ◆ **La fiche Animal** : Elle permet de saisir les informations liées à l'animal au sens large et de définir les inspections qui seront enregistrées pour cet animal. Elle intègre une gestion du cas de défaut d'identification pour un animal arrivant à l'abattoir.
 - ➔ Dans le cas **normal**, seulement 3 informations sont obligatoires : Espèce, Catégorie, Numéro national d'identification.
 - ➔ Dans le cas de **défaut d'identification**, 3 informations supplémentaires sont aussi obligatoires : Espèce, Catégorie, ET soit Numéro national d'identification du document d'accompagnement soit les marques lues sur l'animal.



Illustration



Dossier Animal

Suivi de l'activité

Impressions

[Vous êtes ici](#) > [Liste des dossiers animal en cours](#) > [Formulaire d'un animal et de ses inspections \(*\)](#)

Formulaire d'un animal et de ses inspections

Fiche Animal

Espèce (*)

Bovin

Catégorie animal (*)

- Non renseigné -

Anomalie d'identification



Non



Oui



Résolu



N° national d'identification



Contrôle des doublons

Rapatrier informations de l'animal

Sexe (M / F)

Date naissance

jj/mm/aaaa



Type racial



N° exploitation de naissance (EDE)

N° exploitation de provenance (EDE)

Date d'arrivée à l'abattoir

jj/mm/aaaa



N° interne vif (Bouvierie)

Date d'abattage

jj/mm/aaaa



N° interne carcasse (Tuerie)

Poids de pesée fiscal (kg)

Fournisseur (SIRET)



Transporteur (SIRET)



Destinataire (SIRET)



Commentaires

Créer IAM1



Créer IAM2



Créer IPM1



Créer IPM2



[Retour](#)

[Enregistrer](#)

[Enregistrer et retour](#)

LES CONCEPTS (4/6)



- **Les notifications** : Elles matérialisent les décisions prises par l'AO ou le VO lors des inspections et deviennent un acte administratif opposable.
- ➔ Elles sont identifiées par un N° de document et associées à un N° de décision.
 - ➔ Elles sont éditables dans un format PDF, soit dans l'onglet « Éditions » du dossier Animal en consultation pour les notifications de l'animal concerné, soit dans le module « Impressions » où l'utilisateur peut imprimer en masse toutes les notifications en instance.
 - ➔ Une fois éditée, la notification reste consultable et ré-imprimable dans l'onglet « Éditions » du dossier Animal en consultation.
 - ➔ Une décision peut être notifiée plusieurs fois (s'il y a eu des erreurs sur la précédente notification), la nouvelle notification aura un N° de document différent.
 - ➔ Remarque : Toutes les décisions n'ont pas forcément de notifications associées.



CERTIFICAT DE SAISIE TOTALE : NOT_201400000348

Vu l'Annexe III du Règlement (CE) n°999/2001 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2001.
Vu le Chapitre V de la Section II de l'Annexe I du Règlement (CE) n°854/2004 du 29 avril 2004.
Vu le Règlement (CE) n°1069/2009 du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009.
Vu les articles L.231-1, L.231-2 et R.231-7 du Code rural et de la pêche maritime.
Vu l'article L.221-4 du Code rural et de la pêche maritime.
Vu l'arrêté du 17 mars 1992 relatif aux conditions auxquelles doivent satisfaire les abattoirs d'animaux de boucherie pour la production et la mise sur le marché de viandes fraîches et déterminant les conditions de l'inspection sanitaire de ces établissements.
Vu l'arrêté du 18 décembre 2009 relatif aux règles sanitaires applicables aux produits d'origine animale et aux denrées alimentaires en contenant.

Considérant la décision de consigne N° ABA3101-201400000134,
le vétérinaire officiel soussigné certifie que les denrées désignées ci-dessous sont retirées de la consommation :

Date de consigne : 07/08/2014	Lieu de consigne : Boulogne Sur Gesse
Dé détenteur des denrées au moment de la consigne : Soc D Exploitation Abattoirs Boulonnais	

Signalement de l'animal

Catégorie : Gros Bovins		Relevé des mentions lues sur les marques présentes : aaaaa	
Signalement :			
Informations lues sur le document d'identification ou d'accompagnement :	N° d'identification : 100001LS		N° Travail :
	Naissance : 01/04/2008		
Cheptel de naissance ou de provenance : 159863			
Date d'abattage : 07/08/2014		N° de tuerie : B000001	
Fournisseur déclaré : 15975369841578			
Destinataire déclaré : 115588336655			

Référence de la décision de saisie : ABA3101-201400000138 N° de décision

Désignation des pièces et des motifs de saisie

Pièces	Motifs	Destination autorisée*
Carcasse	Altérations et anomalies : putréfaction superficielle (limon)	Catégorie 2
	Second bovin abattu après le bovin ayant un résultat non analysable (confirmé par le laboratoire de référence) au test de dépistage des	

Les
notifications ?

Visas réglementaires
= Motifs en droit

Signalement de l'animal

Observations (Lésions)
= Motifs en fait

Resy/taI

Système d'Information de la DGAL

LES CONCEPTS (5/6)



- ◆ **Les courriers** : Ils servent à informer l'éleveur sur des points (rappel réglementaire, retour d'information, ...) qui font suite aux observations lors des inspections à l'abattoir. Il existe actuellement 4 courriers.
 - ➔ Ils sont déclenchés par un motif existant dans une des inspections de l'animal (soit en IAM soit en IPM). Si c'est une inspection de niveau 1, le courrier est non-imprimable par défaut, si c'est de niveau 2, le courrier est imprimable par défaut
 - ➔ Ils sont identifiées par un N° de courrier.
 - ➔ Le courrier ne peut être édité qu'une seule fois.
 - ➔ Ils sont éditables dans l'onglet « Éditions » du dossier Animal en consultation et re-consultable au même endroit.
 - ➔ Remarque : Le courrier est dans un format ODT, pour qu'il puisse être complété par le SVI.



Illustration



Préfecture de la Haute-Garonne

Service Vétérinaire de l'abattoir de Boulogne-sur-gesse

à l'attention du responsable de l'élevage N°

Adresse du destinataire
à remplir par le SVI

Les
courriers ?

OBJET: Retour d'information concernant l'Information sur la Chaîne Alimentaire (ICA) relative à la cysticerose

bovine

Référence courrier: COU_201400000022

Références réglementaires:

Règlement 853/2004, annexe II, section III

Règlement 854/2004, annexe I, section I, chapitre II A) et section II, chapitre II

Arrêté du 14 novembre 2012 relatif à la mise en œuvre des informations sur la chaîne alimentaire dans les filières d'ongulés domestiques et de ratites

Article R237-2 du code rural et de la pêche maritime

Vous êtes dans l'une des situations suivantes: (à cocher par les services vétérinaires)

☐

Vous nous avez signalé dans le cadre de l'information sur la chaîne alimentaire (ICA), que l'animal identifié ci-dessous «provient d'un lot ayant fait l'objet d'au moins une information sur la présence de cysticerques».

☐

Vous ne nous avez pas signalé dans le cadre de l'information sur la chaîne alimentaire (ICA), que l'animal identifié ci-dessous «provient d'un lot ayant fait l'objet d'au moins une information sur la présence de cysticerques».

Suite à l'inspection post mortem conduite par les services vétérinaires de l'abattoir de Boulogne Sur Gesse, je vous informe que l'animal identifié ci-dessous a fait l'objet d'une saisie pour Cysticerose musculaire localisée: forme vivante

Signalement de l'animal

N° d'identification : LS4582665	Catégorie : Gros Bovins	Sexe :	Race :
Date de naissance :	Exploitation de provenance :		
Date d'abattage: 04/08/2014	N° de tuerie :		
Fournisseur déclaré: 15975369841578			
Destinataire déclaré: 115588336655			

Signalement de l'animal

Je vous invite à faire part de cette information à votre vétérinaire sanitaire, afin qu'il puisse l'intégrer dans le suivi sanitaire de

LES CONCEPTS (6/6)



- Les registres : Ils servent à visualiser les dossiers animaux (DA) qui sont à une étape précise du processus d'inspection. Depuis ces registres, l'inspecteur peut imprimer un document de travail récapitulatif de la situation des animaux. Ce document est prévu avec une zone commentaire pour la prise de note in situ. Il existe 4 registres :
- ➔ Le registre des consignes sur pied : DA avec une décision en IAM1 sans décision en IAM2
 - ➔ Le registre de transmission de l'IAM vers l'IPM : DA avec une décision IAM2 sans date d'abattage ou sans décision d'IPM1 ou 2
 - ➔ Le registre des consignes carcasse : DA avec une décision IPM1 sans décision en IPM2
 - ➔ Le registre des saisies et des libérations (pour une date donnée) : (DA avec une décision d'IPM2) ou (DA avec une décision d'IAM2 terminant le processus « Animal mort, Mise à mort et d'urgence ») ou (DA avec une décision d'IAM2 « Abattage normal / sous condition » et une date d'abattage et sans IPM)



Illustration (écran)



Dossier Animal

Suivi de l'activité

Impressions

[Vous êtes ici](#) > [Registre des consignes carcasse en cours](#)

Suivi de l'activité

- [Registre des consignes sur pied en cours](#)
- [Registre des transmissions de l'AM vers l'IPM](#)
- [Registre des consignes carcasse en cours](#)
- [Registre des saisies et des libérations](#)
- [Recherche Dossier animal](#)

Registre des consignes carcasse en cours

Filtre local :

◆ Espèce ◆ N° national d'identification ◆ N° interne carcasse (Tuerie) ◆ Date d'abattage ◆ Décision							
		Bovin	IH1234567891	10/07/14	Mise en consigne	Actions ▼	
		Bovin	IH1548754212	10/07/14	Mise en consigne	Actions ▼	
		Bovin	LS0152368989	1230	04/07/14	Mise en consigne	Actions ▼
		Caprin	LS00000	05/08/14	Mise en consigne	Actions ▼	
		Ovin	IH1526485973	10/07/14	Mise en consigne	Actions ▼	
		Ovin	LS00005	05/08/14	Mise en consigne	Actions ▼	
		Ovin	LS78	03/07/14	Mise en consigne	Actions ▼	
		Solipède	LS456487968	03/07/14	Mise en consigne	Actions ▼	

Liste de 8 élément(s) présenté(s) par : 100 ▾

« ‹ 1 › »

[Editer le registre](#)

Illustration (pdf)



Préfecture de la Haute-Garonne

Service Vétérinaire de l'abattoir de Boulogne-sur-gesse

Registre des consignes carcasse en cours - 12/08/2014 / 10:05

Espèce / Catégorie	N°identification	N° tuerie	Date abattage	Remarques IPM2
Bovin / Bisons, buffles	IH1234567891		10/07/2014	Zone pour la prise de note in situ
Carcasse - Jarret ou gîte de derrière - D : Premier bovin abattu après le bovin ayant un résultat non analysable (confirmé par le laboratoire de référence) au test de dépistage des ESST dans un abattoir dans lequel un procédé de décontamination entre carcasses n'est pas validé ou efficace.				
Bovin / Veaux	IH1548754212		10/07/2014	
Carcasse - Cuisseau sans jarret : Viandes issues d'un porc ou solipède soumis à un test de dépistage de la trichinellose pour lequel le résultat est positif et confirmé par laboratoire national de référence				
Ovin / Agneaux	IH1526485973		10/07/2014	
Abat(s) - D : Viandes provenant d'un bovin, solipède, porc ou grand gibier d'élevage ongulé accidenté présenté sans certificat vétérinaire d'information dûment renseigné				
Ovin / Agneaux		LS78	03/07/2014	
Carcasse : Viandes provenant d'un animal non identifié				
Commentaire : Pb id				



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

PARTIE 1 : RESYTAL / SI2A

1. PRESENTATION DE RESYTAL
2. PRESENTATION DE SI2A
 1. OBJECTIFS
 2. CONCEPTION
 3. PROCESSUS METIER
 4. PERIMETRE FONCTIONNEL
 5. ROLES
3. APPLICATIONS CONNEXES
4. ERGONOMIE ORION

PARTIE 2 : PRISE EN MAIN DE SI2A

1. CONNEXION ET PRESENTATION DE LA PAGE D'ACCUEIL
2. LES CONCEPTS
3. **LES FONCTIONNALITES**

Créer un dossier Animal
Utiliser les registres
Imprimer en masse les notifications
Modifier en masse un dossier animal
Supprimer un dossier animal
Cas particulier : anomalie d'identification
Éditer les courriers

CONCLUSION : DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT

1. PLANNING DE DEPLOIEMENT
2. FORMATION DES UTILISATEURS RELAIS
3. DEPLOIEMENT DE LA FORMATION EN SVI
4. PORTAIL (documentation et assistance utilisateur)





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Créer un dossier animal (1/2)

♦ Généralités

- ➔ Les informations obligatoires sont variables suivant l'état du dossier
- ➔ La contextualisation des informations se fait en fonction de la catégorie de l'animal
- ➔ Les contrôles de cohérence (dates, poids)
- ➔ Les actions disponibles:
 - création des Inspections (IAM1/2 et IPM1/2),
 - contrôle des doublons,
 - rapatriement des informations de l'animal.



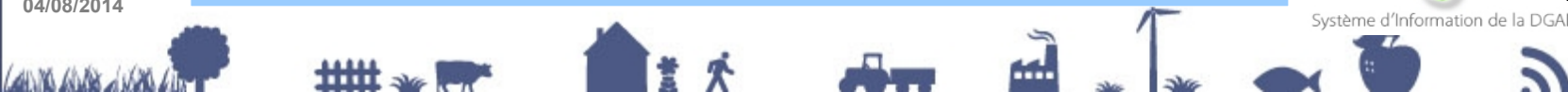
Exercice : N°1

04/08/2014

Resy^{tal}

Système d'Information de la DGAL

43





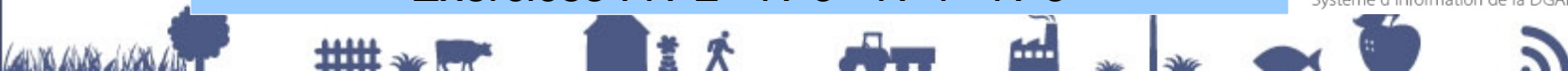
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Créer un dossier animal (2/2)

◆ Particularités pour les Inspections :

- ➔ L'agent du SVI ne sera pas renseigné dans cette version
- ➔ Sur les données obligatoires : Les **observations** sont obligatoires sauf pour les décisions « abattage normal » et « levée de consigne ». La **destination sanitaire** est obligatoire par motif (elle ne se met pas toujours automatiquement !).
- ➔ Il est possible de recopier les observations du niveau 1 vers le niveau 2 (action)
- ➔ Le commentaire de l'observation peut être visible ou non dans la notification, par contre il le sera dans les registres.
- ➔ La décision peut être éditée ou non, et même rééditée (en modifiant la case à cocher « éditable »)
- ➔ Certaines décisions comportent des données complémentaires à renseigner obligatoires ou non.



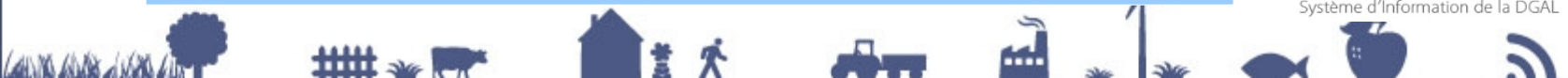
Utiliser les registres

- ◆ Registre des consignes (sur pied et carcasse) et transmission de l'IAM vers IPM sont 3 registres à vision instantanée (car ce sont des états transitoires du dossier animal) => édition en PDF pour amener in-situ.
- ◆ Registre des saisies et des libérations : registre à vocation de secrétariat visible à la journée => édition CSV pour importer dans CALC
- ◆ Les registres n'ont pas vocation à faire du décisionnel => DEDAL.



Exercices : N°2bis - N°3bis - N°4bis – N°6 - N°6bis

04/08/2014

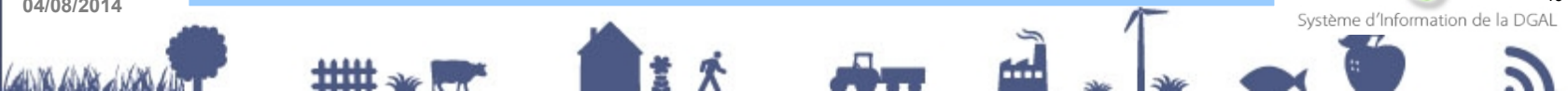


Imprimer en masse les notifications

- Menu « Impressions », dans cette page on a deux sortes d'édition :
 - La notification en liste => une seule notification pour plusieurs animaux.
 - La notification individuelle en masse => plusieurs notifications ne concernant qu'un seul animal dans un même fichier.
- Une ligne par type de notification avec le nombre de dossier animal concerné (décision à l'état éditable).
- Éditions asynchrones => on peut les lancer en même temps et continuer à travailler sur SI2A.



Exercice : N°8



Modifier un dossier animal

Principe : Le Dossier est toujours modifiable par le gestionnaire et par le référent.

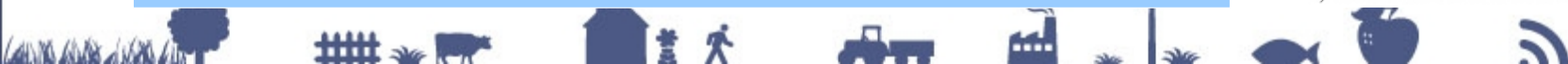
♦ Modification par le **Gestionnaire** :

➔ Le gestionnaire peut TOUT modifier SAUF :

- ➔ Sur la fiche animal : l'espèce, le « N° national d'identification », la catégorie (entre gros bovin et veau) et le bouton radio si celui-ci est enregistré à « Non » ou « Résolue ».
- ➔ Sur l'inspection : il ne peut pas remettre la décision à « indifférent » lorsqu'une décision est déjà enregistrée

♦ Modification par le **Référent** :

- ➔ Le référent ne peut modifier qu'une seule valeur : le « N° national d'identification » sur la fiche animal.



Supprimer un dossier animal

Principe : Un Dossier est supprimable depuis « la liste des dossier en cours » et depuis « la recherche », par le gestionnaire et le référent s'il n'a aucune inspection.

- ◆ Suppression d'une **inspection** par le **Gestionnaire** :
 - ➔ L'inspection ne doit pas avoir de décision renseignée.
- ◆ Suppression d'une **inspection** par le **Référent** :
 - ➔ Toutes les inspections peuvent être supprimées, cependant, le référent doit obligatoirement indiquer la raison de cette suppression si l'inspection a une décision.

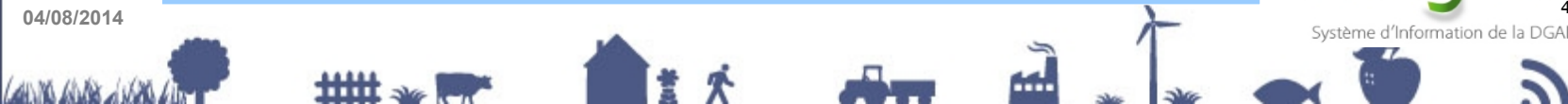


Exercices : N°10 et N°10bis

04/08/2014

Resy^{tal}

Système d'Information de la DGAL



Cas Particulier

➤ Gestion de l'anomalie d'identification

- ➔ C'est un état transitoire qui peut rester définitif mais dont on veut garder la trace : oui → résolu
- ➔ Il se traite au niveau de la fiche animal (oui / non / résolu), de l'IAM (motifs IAM identification) et de l'IPM (motif IPM B).
- ➔ L'état de la fiche animal a un impact sur toutes les notifications => signalement de l'animal et sur les mises en consigne IAM et IPM



Exercice : N°11

Resy^{tal}

Système d'Information de la DGAL

04/08/2014



Éditer les courriers

- ♦ Ils ne sont éditables que dans l'onglet « Éditions » du dossier Animal en CONSULTATION.
- ♦ Le courrier est déclenché par un motif :
 - ➔ Propreté éleveur : motif IAM - Propreté (N2AM5001, N2AM5003)
 - ➔ Problème ICA : motif IAM - ICA (N2AM2005, N2AM2006, N2AM2007)
 - ➔ Cysticerque négatif : motif IAM – ICA (N3AM2105)
 - ➔ Cysticerque positif : motif IPM (A037, A038, A039)
- ♦ Le courrier a 3 états possibles : imprimable / non-imprimable / imprimé
- ♦ Il ne peut être édité qu'une seule fois au format ODT.



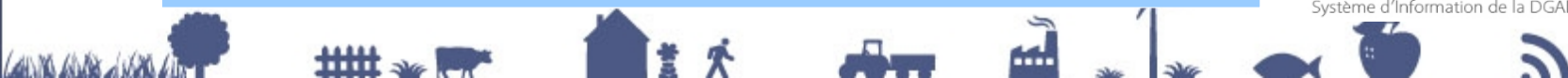
Exercice : N°12

04/08/2014

Resy^{tal}

Système d'Information de la DGAL

50



SOMMAIRE

PARTIE 1 : RESYTAL / SI2A

1. PRESENTATION DE RESYTAL
2. PRESENTATION DE SI2A
 1. OBJECTIFS
 2. CONCEPTION
 3. PROCESSUS METIER
 4. PERIMETRE FONCTIONNEL
 5. ROLES
3. APPLICATIONS CONNEXES
4. ERGONOMIE ORION

PARTIE 2 : PRISE EN MAIN DE SI2A

1. CONNEXION ET PRESENTATION DE LA PAGE D'ACCUEIL
2. LES CONCEPTS
3. LES FONCTIONNALITES

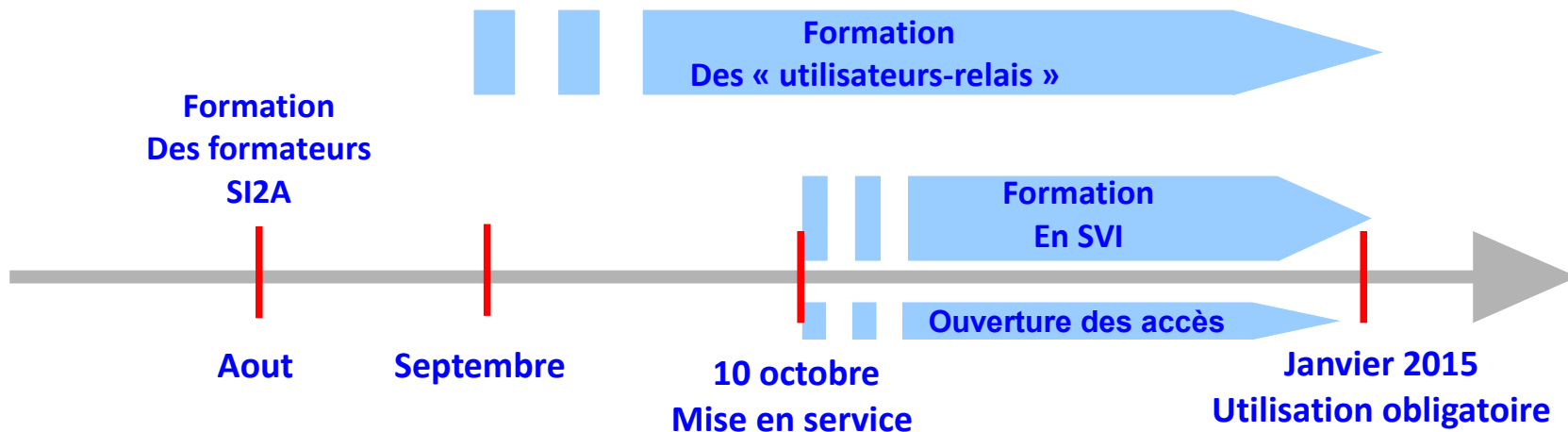
Créer un dossier Animal
Utiliser les registres
Imprimer en masse les notifications
Modifier en masse un dossier animal
Supprimer un dossier animal
Cas particulier : anomalie d'identification
Éditer les courriers

CONCLUSION : DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT

1. PLANNING DE DEPLOIEMENT
2. FORMATION DES UTILISATEURS RELAIS
3. DEPLOIEMENT DE LA FORMATION EN SVI
4. PORTAIL (documentation et assistance utilisateur)



PLANNING DE DEPLOIEMENT



DISPOSITIF DE FORMATION (1/2)

Dispositif particulier pour la mise en service de SI2A

Référence NS : DGAL/SDPRAT/2014-574 publiée le 16/07/2014

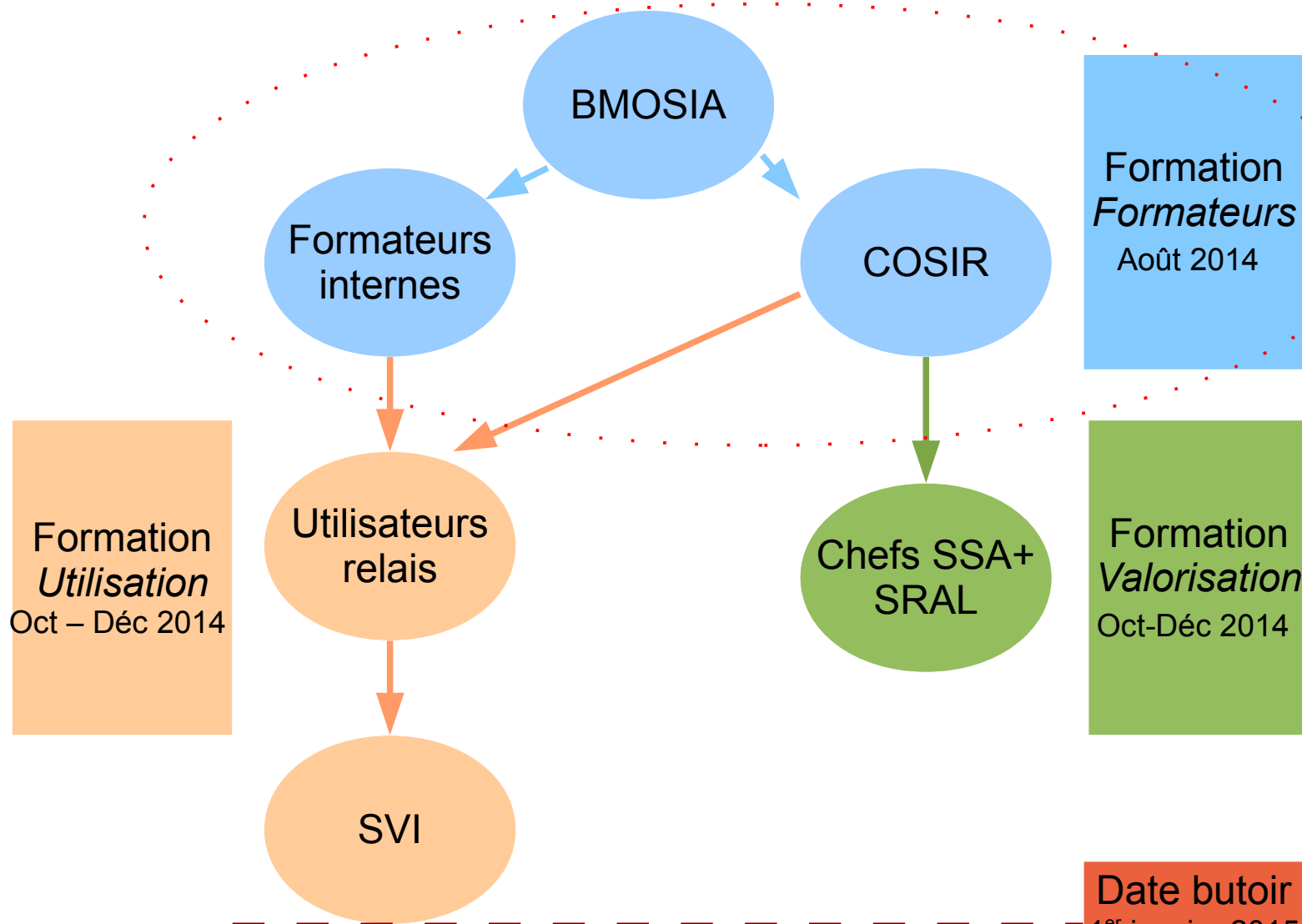
L'ouverture des droits d'accès à SI2A pour les agents d'un abattoir donné est conditionnée par la formation d'un nombre d'« utilisateurs relais » suffisant (défini par la NS).

« Utilisateur relais » : les utilisateurs désignés par les SVI pour suivre la formation SI2A dispensée par les formateurs SI2A (Cosirs + formateurs internes). Ces utilisateurs sont ensuite chargés d'aider à la prise en main de SI2A au sein de leur SVI.

Lorsque le nombre d'utilisateurs relais est formé, le formateur SI2A informe l'AD en charge des habilitations du SVI pour qu'il ouvre les droits d'accès.



DISPOSITIF DE FORMATION (2/2) - Synthèse



FORMATIONS DES UTILISATEURS RELAIS (1/6)

1. Rappels NSDGAL/SDPRAT/2014-574 du 16/07/2014)

- ◆ Acteurs : Délégués régionaux formation continue (DR / FC) et formateurs internes
- ◆ Objectifs : former l'ensemble des **utilisateurs-relais** des abattoirs concernés par la première version de SI2A
- ◆ Période : Septembre à Décembre 2014
- ◆ Nombre d'utilisateurs relais à former en fonction de la taille de l'abattoir

Nombre d'agents du SVI de l'abattoir	Nombre d' « utilisateurs relais » à former a minima par abattoir
1 à 5 agents	1
6 à 10 agents	1 a minima, 2 de préférence
11 à 15 agents	2
Plus de 16 agents	3

FORMATIONS DES UTILISATEURS RELAIS (2/6)

2. Programmation des sessions de formations

- ◆ Documents utiles :
 - ➔ Liste des SVI par Cosir / région
 - ➔ Tableau de bord des sessions de formations par région

3. Préparation des formations

- ◆ Contenu de la mallette pédagogique
 - ➔ Support de formation SI2A
 - ➔ Cahier d'exercice
 - ➔ Fiches de prise en main rapide
 - ➔ Liste des référentiels de SI2A
 - ➔ Support Environnements de formation
 - ➔ Tableau de répartition des comptes génériques



FORMATIONS DES UTILISATEURS RELAIS (3/6)

◆ Mise à jour de l'environnement de formation - Formateur

→ C'est l'environnement dédié aux formateurs Résytaal

→ Habilitation des comptes des formateurs :

◆ Compte Agricoll

◆ Rôles :

◆ Application Outil d'habilitation : AD pour l'application SI2A et tous les SVI de sa région

◆ Application SI2A : tous les rôles (Consultant, gestionnaire, référent local)

Remarque : la mise à jour des SVI sera faite après la formation de formateur

=> Action réalisée par le BMOSIA

FORMATIONS DES UTILISATEURS RELAIS (4/6)

- ◆ Mise à jour de l'environnement de formation - Formateur
 - ➔ Habilitation des comptes des stagiaires :
 - ◆ 14 comptes génériques (pour chaque formateur)
 - ◆ Création des comptes si nécessaire (formateurs internes SI2A)
 - ◆ Rôles :
 - ◆ Application SI2A : tous les rôles (Consultant, gestionnaire, référent local)

=> Action réalisée par chaque formateur

- ➔ Éventuellement, saisie de jeux d'essais

Attention : recopie hebdomadaire de l'environnement de formation dans l'environnement stagiaire (chaque week end) – cf support sur les environnements de formation pour plus de détails.



FORMATIONS DES UTILISATEURS RELAIS (5/6)

4. Réalisation des formations

◆ Environnement de formation

- ➔ La formation est réalisée sur l'environnement de **formation – stagiaires**

◆ Assistance en cas de problème technique pendant les formations

N° d'appel : 01 49 55 58 47

mail cellule technique du DAL : liste-rt-dal-sg@agriculture.gouv.fr

◆ Suivi des questions fonctionnelles

- ➔ Les problèmes rencontrés et les questions fonctionnelles (sans réponse) posées en formation sont à transmettre à Joëlle Dumont (joelle.dumont@agriculture.gouv.fr)
- ➔ Un tableau de Questions/Réponses sera alimenté et diffusé au fur et mesure de la réalisation des sessions de formation.

◆ Réinitialisation des mots de passe des comptes génériques stagiaires après chaque session de formation - cf support sur les environnements de formation pour plus de détails.



FORMATIONS DES UTILISATEURS RELAIS (6/6)

➤ Ouverture des droits d'accès à SI2A en production

- ➔ Rappel : les droits d'accès des agents d'un SVI sont ouverts lorsque le nombre d'utilisateur relais suffisant est formé (cf tableau de la NS).
- ➔ Dans ce cas, à l'issue de la session de formation, le formateur en informe l'AD de la DdcsPP du SVI concerné afin qu'il habilite l'ensemble des agents du SVI ainsi que le DR/FC qui met à jour le tableau de bord des formations.
- ➔ La liste des AD par structure sera disponible sur le portail du SIAL (article Outil d'Habilitation)

Attention : pour les sessions de formation réalisées en septembre, les utilisateurs devront attendre la mise en service de SI2A (10 Octobre) pour utiliser l'application en production.



DEPLOIEMENT DE LA FORMATION EN SVI

- ◆ Objectif : prise en main de SI2A par les autres agents des SVI
- ◆ Entre Octobre et Décembre 2014
- ◆ Environnement de formation

- ➔ La formation des utilisateurs des SVI se fera sur l'environnement d'auto formation, disponible à partir d'Octobre (après la mise en service de SI2A).
- ➔ Pré requis : les habilitations des agents du SVI pour SI2A doivent être à jour dans l'environnement de production. Ces habilitations sont copiées dans la base d'auto formation (fréquence à définir). Les stagiaires utiliseront leur compte agricoll pour la formation.

Remarque : En cas d'indisponibilité de l'environnement d'auto formation, la prise en main de SI2A se fera directement dans l'environnement de production.

- ◆ Assistance

- ➔ L'assistance des utilisateurs relais est assurée par les formateurs

Resy/ta

Système d'Information de la DGAL



PORTAIL du SIAL

- Sur le portail du SIAL vous trouvez toute les informations SI2A à destination des utilisateurs :
 - ➔ Accès à SI2A (environnement de production)
 - ➔ La documentation utilisateur
 - ➔ Le circuit d'assistance utilisateur
- Accès au portail

Adresse : <http://si-alimentation.national.agri/>



PORTAIL du SIAL

Accueil

Pilotage du SI

Programme RESYTAL

Applications

Assistance

L'internet du ministère

L'intranet du ministère

B.O. agri

Le portail de l'alimentation

La statistique agricole

Valorisation

- Valorisation des données dans le domaine vétérinaire
- Valorisation des données dans le domaine de l'identification animale
- Valorisation dans le domaine Qualité et Protection des Végétaux

Domaines métiers

- Fonctions supports
- Sécurité Sanitaire des Aliments
- Santé et protection animale
- Environnement
- Qualité et protection des végétaux
- Politique de l'Alimentation
- Import / Export UE
- Démarche Qualité
- Inspection
- Urgence sanitaire
- Plans de Surveillance et de Contrôle
- Services transversaux

À la une

Après les séminaires RESYTAL inter-régionaux le dialogue se poursuit

Vous avez été plus de 400 à répondre à notre invitation et à participer à l'une des quatre réunions inter-régionales RESYTAL qui se sont déroulées à Lyon, Toulouse, Rennes et Paris. L'équipe projet RESYTAL vous remercie vivement pour votre mobilisation et implication.

Afin de poursuivre ces échanges, de vous permettre de poser d'autres questions et également d'entendre ce dialogue avec les collègues qui n'ont pas pu assister au séminaire, nous mettons à votre disposition une "foire aux questions".

Ce site, ouvert jusqu'au 16 mai 2014 vous permet, après inscription en ligne, de poster vos questions à l'équipe projet RESYTAL sur les 7 thématiques identifiées. Les réponses à vos questions ne seront pas sur le site, mais au travers de fiches questions/réponses dans la rubrique "Programme RESYTAL/Conduite du projet", article "Présentations réalisées dans le cadre des séminaires".

Pour accéder à la foire aux questions, cliquer sur ce lien : www.resytal.educagri.fr/

Bien cordialement
L'équipe RESYTAL

DERNIÈRES MISES À JOUR

- 8/07/2014 : Réseaux des formateurs
- 26/06/2014 : Inducteurs DO
- 24/06/2014 : Planning des formations Résyntal 2014
- 12/06/2014 : Les Catalogues en ligne
- 5/06/2014 : Gestion de la tuberculose
- 27/05/2014 : Présentations Réseaux
- 26/05/2014 : Accès aux applications RESYTAL
- 26/05/2014 : DEDAL (décisionnel de l'alimentation)
- 21/05/2014 : Valorisation des données de SIGAL
- 13/05/2014 : Chantier de Sirétisation (SIGAL/BDNPV)

Accès aux applications du SIAL

- BDNI-AIDES
- BDNI-Suivi des Acteurs
- CHORAL
- COLEOR
- E-AGRE
- E-Phy
- EPIPHYT
- Galatée
- Galatée PRO
- GAO-GOS
- ORIUS Web
- SPIRAL
- Télétruchers
- Vaccination FCO
- YSB

Accès à la documentation utilisateur

RESYTAL

- DEDAL - Valorisation et Consultation des données

Actualité

Inducteurs DO

Mise à jour de la "DFB Inducteurs DO 2014 Vétérinaire" publié le jeudi 26 juin 2014

Les Catalogues en ligne

La version E-AGRE portable a été mise à jour le 06/06/2014. La version E-PHY portable a été mise à jour le 06/06/2014. publié le jeudi 12 juin 2014

Présentations Résyntal

Les présentations faites lors des séminaires inter-régionaux RESYTAL sont disponibles publié le mardi 27 mai 2014

Valorisation des données de SIGAL

Adresses applications RESYTAL

Accès aux applications RESYTAL

- DEDAL

Pilotage du SI

- Comment faire une demande au BMOSIA ?
- Programmation et suivi des feuilles de route du SI-AL
- Ressources humaines et réseau des COSIR
- Les comités Stratégiques du SI-Alimentation

Accès aux applications partenaires

- BDNU (via intranet)
- ESCALE
- TRACE
- BDPORC
- SORGAL

04/08/2014

PORTAIL du SIAL

- ♦ Documents utilisateurs disponibles
 - ➔ Guide utilisateur
 - ➔ Fiches « prises en main rapides »
 - ➔ Les référentiels SI2A
 - ➔ Les modèles vierges des notifications et courriers

- ♦ L'assistance utilisateur
 - ➔ Votre interlocuteur : COSIR de votre région.



SOMMAIRE

PARTIE 1 : RESYTAL / SI2A

1. PRESENTATION DE RESYTAL
2. PRESENTATION DE SI2A
 1. OBJECTIFS
 2. CONCEPTION
 3. PROCESSUS METIER
 4. PERIMETRE FONCTIONNEL
 5. ROLES
3. APPLICATIONS CONNEXES
4. ERGONOMIE ORION

PARTIE 2 : PRISE EN MAIN DE SI2A

1. CONNEXION ET PRESENTATION DE LA PAGE D'ACCUEIL
2. LES CONCEPTS
3. LES FONCTIONNALITES

Créer un dossier Animal
Utiliser les registres
Imprimer en masse les notifications
Modifier en masse un dossier animal
Supprimer un dossier animal
Cas particulier : anomalie d'identification
Éditer les courriers

CONCLUSION : DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT

1. PLANNING DE DEPLOIEMENT
2. FORMATION DES UTILISATEURS RELAIS
3. DEPLOIEMENT DE LA FORMATION EN SVI
4. PORTAIL (documentation et assistance utilisateur)





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Resy^{tal}

Système d'Information de la DGAL

MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION

agriculture
.gouv.fr
alimentation
.gouv.fr

04/08/2014

BMOSIA/RESYTAL/CONDUITE DU CHANGEMENT/FORMATION/MACRO-PROJETS SOCLE/HABILITATIONS SIAL

Système d'Information de la DGAL

